



NOUVEAUTÉ

RECYCLEZ VOTRE MOBILIER & ÉCONOMISEZ DE L'ARGENT

Faites un geste pour votre entreprise et pour la planète avec notre nouveau service !

- La Loi AGEC oblige déjà les entreprises publiques à inclure **20% d'achats issus du réemploi ou de la seconde vie** dans leur renouvellement de mobilier, Nous vous aidons à optimiser vos espaces, **réduire vos coûts et limiter votre impact environnemental** grâce à une gestion intelligente de votre mobilier.
- Nous gérons **l'avenir de votre mobilier de bureau** et **facilitons les changements** dans votre entreprise avec ingéniosité et intelligence pour l'inscrire dans **une démarche vertueuse et respectueuse**.

- Nous accompagnons les entreprises dans une démarche responsable et durable :

✓ **Diagnostic du mobilier pour identifier les opportunités de réemploi**

🔧 **Rénovation pour prolonger la durée de vie des meubles via des chantiers d'insertion professionnelle.**

📊 **Gestion intelligente pour optimiser les espaces et réduire l'empreinte carbone** Anticipez les évolutions réglementaires (Loi AGEC) et adaptez vos achats aux nouvelles exigences environnementales

Ne manquez pas l'occasion de réinventer vos espaces de travail tout en réduisant leur empreinte écologique ! 🌱

Pour plus de renseignements, contactez-nous !